

PRESS RELEASE

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS



CANADA

COMMUNIQUÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No 7

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
LE 20 MARS 1968

Le 21 mars 1968: Journée internationale pour
l'élimination de la discrimination raciale

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin a fait la déclaration suivante:

"Dans une résolution adoptée à la vingtième session de l'Assemblée générale en 1966, le 21 mars était désigné Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La vingt-deuxième session a adopté une autre résolution invitant les Etats membres à observer cette Journée. De l'avis du Gouvernement canadien, l'observance de cette Journée rappellera à tous les Canadiens qu'ils doivent travailler inlassablement à libérer le monde de toutes les formes de discrimination raciale. Les droits de l'homme et les libertés fondamentales ne seront protégés et affermis que dans la mesure où les hommes seront de plus en plus éclairés et disposés à observer des journées comme celle-ci.